

# BREF HISTORIQUE



Au 16<sup>ème</sup> siècle, en Italie, **Angèle Mérici** en fondant une compagnie religieuse pour femmes a l'intuition qu'une consécration de vie de type religieux devrait pouvoir se vivre sans quitter son milieu de vie naturel, donc en restant dans le monde.

Les premiers groupes sont constitués dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle, dans différentes villes en France, principalement Lyon, Saint Amand les Eaux, Orléans, Paris, et à l'étranger. Puis le siècle suivant, plusieurs groupes ou associations de laïcs désireux d'une vie consacrée apparaissent.

En 1938, plusieurs de ces Groupes, nés en Allemagne, France, Hongrie, Italie, Belgique, Pays-Bas, Autriche se sont réunis à **Saint Gall** pour échanger sur ce qui commençait à revêtir les caractéristiques d'une vocation commune et nouvelle. D'autres rencontres suivront et un document en résultat; il a servi aux travaux du Saint Siège lors de la codification puis de l'approbation de cette vocation spécifique.

C'est en 1947 que le pape Pie XII promulgue la constitution apostolique « **Provida Mater** » qui donne vie officielle à ces groupes sous le nom d'**INSTITUTS SECULIERS**.

Pour la première fois, le magistère de l'Eglise reconnaît qu'il y a là « une vocation, une forme de vie consacrée originale suscitée par l'Esprit Saint en réponse aux besoins du temps, et lui donne sa pleine valeur dans l'Eglise. » - (« Les Instituts Séculiers Féminins en France – Une vocation Paradoxe » par Marie Antoinette Perret - Cerf 2000).

Différents Groupes sont nés en réponse à l'appel de Dieu : leurs membres consacrent au Seigneur leur vie dans le monde, sans modifications extérieures d'habitat, de costume, d'engagements humains ou sociaux ; ils vivent cette consécration dans le célibat, avec des vœux publics, en mission d'Eglise. Ils demandèrent leur reconnaissance comme **INSTITUTS SECULIERS**.

Les Instituts Séculiers se développèrent rapidement dans beaucoup de pays ; actuellement de nouveaux Instituts Séculiers naissent dans les différentes parties du monde.

## Quelques étapes de leur reconnaissance par le magistère de l'Eglise :

### 1) Les textes fondateurs :

- « **Provida Mater** » publié par Pie XII le 2 février 1947 crée le nom d'Instituts Séculiers.
- « **Primo Feliciter** » (1948) précise l'apostolat en plein monde : « leur apostolat s'exercera moins par des œuvres propres qu'à partir d'activités correspondant à leur condition concrète comme en « plein vent », vivant dans leur quartier, leur profession, leur appartenance à des associations, leurs liens familiaux.... et pour les prêtres, leur ministère ».

### 2) Ces textes sont repris et complétés par notamment :

- Le Code de Droit Canon (1983), numéros 573 à 606, et numéros 710 à 730 plus particulièrement ;
- Discours aux responsables d'Instituts Séculiers par Paul VI en Août 1976, Jean Paul II en Août 1980 et Benoit XVI en Février 2007 ;
- Jean Paul II dans « **Christi Fideles** » (1988) ;
- Exhortation apostolique post synodale « **Vita Consecrata** » de Jean Paul II (1996) notamment le numéro 10 ;
- Jean Paul II dans « **Nuovo Millennio Ineunte** » - le Nouveau Millénaire (2001) ;
- Cardinal E. Somalo, Préfet de la Congrégation Pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique « **Repartir du Christ** », lettre approuvée par le pape Jean Paul II – 2002 ;
- Benoit XVI: Discours aux responsables d'Instituts Séculiers, lors du Symposium à l'occasion des 60 ans de « **Provida Mater** » (3 février 2007) et Discours au congrès mondiale des IS à Assise – juillet 2012
- Discours du Pape François aux **Instituts Séculiers Italiens** 10 Mai 2014

